

ASSEMBLÉE NATIONALE
25 novembre 2024

ABROGATION DE LA RETRAITE À 64 ANS - (N° 613)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 890

présenté par

Mme Colin-Oesterlé, M. Albertini, Mme Bellamy, M. Berrios, M. Brard, M. Gernigon,
Mme Gérard, M. Jolivet, M. Lam, M. Lemaire, Mme Mesnard, M. Thiébaut, Mme Violland,
M. Roseren, M. Portarrieu, Mme Piron et M. Marcangeli

ARTICLE 3

Supprimer l’alinéa 13.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Supprimer l’alinéa 13 est une évidence lorsqu’on considère l’ensemble des incohérences qui caractérisent cette fameuse « taxe sur les superprofits ». Derrière une communication tapageuse, cette mesure illustre une vision punitive de la fiscalité, qui ne fait qu’alimenter les tensions idéologiques et dégrader l’attractivité économique de la France.

Cette taxe, construite à la hâte, est un coup médiatique plus qu’une solution sérieuse pour le financement des retraites. Elle repose sur des hypothèses irréalistes, des recettes instables et des concepts flous, comme celui de « superprofits », qui prête plus à la polémique qu’à une véritable réflexion économique. Pire encore, cette mesure entretient l’illusion que l’on peut financer des engagements sociaux à coups de taxes temporaires et conjoncturelles, sans se soucier de leur impact à long terme sur les entreprises et les emplois.

Le débat sur les retraites mérite mieux que des artifices populistes. Il exige des solutions pérennes, fondées sur une vision responsable de l’économie et de la solidarité nationale. Supprimer cet alinéa, et cette taxe par extension, c’est refuser une politique de court terme qui sacrifie l’avenir au profit de slogans électoralistes.